



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 11 décembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire concernant **la pénurie du médicament *Ozempic* à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.**

Depuis fin 2022 l'Europe connaît une pénurie du médicament *Ozempic*, utilisé dans le traitement du diabète de type II. Cette pénurie, qui devrait se poursuivre en 2024, est due notamment à la prescription *off label* de plus en plus répandue de la molécule pour les patients souffrant d'obésité. Cette pratique aurait été grandement encouragée par la multiplication de vidéos sur les réseaux sociaux vantant les mérites du médicament pour la perte de poids.

Afin de garantir la disponibilité du médicament pour les patients diabétiques, le Ministère de la Santé a issu des circulaires en dates du 18 octobre et du 7 novembre, la première rappelant que l'*Ozempic* doit être prescrit prioritairement aux patients diabétiques et la seconde insistant que la molécule soit exclusivement prescrite aux patients souffrant de diabète type II.

Au vu de ce qui précède, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1) Madame la Ministre est-elle d'avis que les mesures préconisées dans les deux circulaires sont suffisantes afin de garantir l'accès au médicament *Ozempic* aux personnes souffrant de diabète type II ?**
- 2) Quelle est l'évolution en termes de disponibilité de l'*Ozempic* pour les patients diabétiques depuis la publication des circulaires en question ?**
- 3) Sachant que la pénurie pousse les personnes à se procurer la molécule sur internet, et que les contrefaçons sont de plus en plus fréquentes sur le territoire européen, quelles sont les mesures que le Ministère de la Santé compte prendre pour sensibiliser aux dangers relatifs aux médicaments achetés en ligne ?**

Alors que la pénurie actuelle pousse les pays européens à limiter l'accès à l'*Ozempic* aux patients souffrant de diabète, des molécules similaires sont en train d'être étudiées pour leurs effets de réduction du poids. Ainsi, la France prévoit la mise sur le marché du *Wegovy* en 2024, une molécule qui devrait être réservée aux patients souffrant d'obésité.

L'accès à ce type de molécule permettrait non seulement de réduire l'engouement actuel pour l'*Ozempic*, mais pourrait jouer un rôle non négligeable dans la prévention de toute une série de maladies résultant de l'obésité.

Dans ce contexte, j'aimerais savoir de la part de Madame la Ministre :

4) Quelle est la position de Madame la Ministre par rapport aux molécules similaires à l'*Ozempic* et destinées à traiter l'obésité ? Est-ce que leur mise sur le marché ainsi que leur remboursement selon des critères bien définis sont des pistes prises en considération ?

5) Dans la négative, quelles en sont les raisons ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



François Bausch
Député